Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur la question mais si j'en traite, c'est qu'elle sou-lève des problèmes fondamentaux concernant la sauvegarde de notre institution et pose d'une manière frappante la question de la responsabilité des moyens de diffusion. En ce qui concerne Radio-Canada, il n'y a pas de doute qu'elle agit de façon irresponsable.

L'Office canadien du film réalisait dernièrement, aux frais des contribuables, un film de long métrage mettant en vedette l'un de ceux dont on fait le procès à Chicago, pour avoir organisé une vaste et sanglante émeute lors du Congrès du parti démocratique. Pourquoi les Canadiens régleraient-ils la note pour faire de Abbie Hoffman, ce révolutionnaire de profession, dans la trentaine, qui se fait passer comme chef d'une jeunesse rebelle, pour faire de lui un héros?

Ces gens qui sont des indésirables aux États-Unis, qui ont enfreint les lois de ce pays, qui sont sous le coup d'une inculpation, sont dorlotés et choyés par les institutions du gouvernement au Canada. L'un des porteparole des défendeurs dans le procès de Chicago, interviewé par Radio-Canada, s'enorgueillissait des interruptions systématiques des délibérations du tribunal de ce pays, en disant qu'il s'agissait d'un procès politique et que les défendeurs avaient raison de le considérer comme un procès politique.

La même accusation a été portée au sujet d'une récente poursuite judiciaire au Canada. Il n'y a pas de procès politique en démocratie. Les gens sont jugés parce qu'ils ont enfreint la loi. Les lois sont faites par les représentants élus et prétendre qu'elles ne devraient pas s'appliquer à une bande de révolutionnaires endurcis, c'est du pur fascisme. Ils doivent eux aussi être assujettis aux lois. Si les lois sont erronées, on peut les modifier par des moyens politiques. Ceux qui cherchent à les modifier par la violence, la société ne devrait pas les tolérer plus longtemps.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable représentant, mais comme il est 9h.45, il est de mon devoir, en conformité de l'article 60 (6) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre l'amendement aux voix immédiatement à la Chambre. La Chambre est-elle prête à adopter l'amendement? Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire «oui».

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis les «non» l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'amendement de M. Lambert (Edmonton-Ouest), mis aux voix, est rejeté.

• (9.50 p.m.)

Latulippe

Lewis

ONT VOTÉ POUR:

MM. MM. Aiken MacEwan Alexander MacInnis (Mme) MacInnis (Cape Breton-Alkenbrack East Richmond) Barnett MacLean Macquarrie Benjamin McCleave Bigg McGrath Burton McKinley Code McQuaid Comeau Marshall Crouse Mather Danforth Monteith Diefenbaker Muir (Cape Breton-Dinsdale The Sydneys) Dionne Muir (Lisgar) Douglas (Nanaïmo-Nesbitt Cowichan-Les Nielsen fles) Nowlan Gauthier Nystrom Gilbert Orlikow Godin Peddle Gundlock Peters Hales Ricard Harding Ritchie Hees Rodrigue Howe Rose Knowles (Winnipeg-Saltsman Nord-Centre) Scott Knowles (Norfolk-Simpson Haldimand) Southam Lambert (Bellechasse) Stanfield Lambert (Edmonton-Tétrault Quest) Thomson (Battleford-Laprise Kindersley) La Salle Winch

ONT VOTÉ CONTRE:

Woolliams-67.

MM. MM. Allmand Comtois Anderson Corbin Badanai Côté (Richelieu) Côté (Longueuil) Béchard Crossman Cullen Benson Cvr Blair Davis Borrie Deachman Boulanger Deakon Breau Dubé Buchanan Émard Caccia Éthier Cadieux (Labelle) Forest Cafik Forget Cantin Francis Chappell Gillespie Chrétien Goode Clermont Grav Cobbe Greene